RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE:

Le 7 avril 2015

Jérôme Roy

HEURE:

19 h

PRÉSENCES: Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert

Kassim Doumbia

SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTES: Joanne Richard

Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public. Le conseiller Patrice-Éloi Mallet informe le conseil municipal qu'au point 8. Affaires nouvelles k) il devrait être lu comme suit : k) Coopérative jeunesse de services Lamèque-Shippagan. Madame la Maire explique que le point 10. Proclamation - Semaine de l'action du bénévole du 12 au 18 avril 2015 sera apporté avant le point 9. Mot du maire à l'ordre du jour.

2. Divulgation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

Réunion ordinaire publique du 2 février 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 2 février 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion urgente publique le 25 février 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 25 février 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Réunion urgente publique le 27 mars 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 27 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La secrétaire municipale informe le conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués et que les suivis devant découler des réunions des procès-verbaux adoptés ce soir figurent à l'ordre du jour de la présente réunion.

> VILLE DE SHIPPAGAN me Chehurdus

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique

6. Correspondance

La secrétaire municipale procède à la lecture des correspondances :

 Elle informe le conseil municipal que le rapport de la GRC pour les mois de janvier et février 2015 sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville.

7. Rapport des comités et suivi

a) Infrastructure et Finance

Approbation des déboursés de janvier et février 2015

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des déboursés pour les mois de janvier et février 2015, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil accepte les déboursés suivants :

Pour le fonds général :

Janvier

460 271.79 \$

Février

713 786.52 S

Pour le fonds d'eau et d'égout:

Janvier

73 336.98 \$

Février

36 276.80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – Demande de financement

Je propose que la secrétaire municipale, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de <u>Shippagan</u> d'un montant de 198 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité de <u>Shippagan</u> convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Rapport du chef pompier

Le conseiller Kassim Doumbia, en remplacement du conseiller Jean-Marc Mallet, lit et dépose le rapport remis le 31 mars 2015 par le chef pompier, Monsieur Camille-André Mallet.

b) Développement durable intégré

i) Rapport du président

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité développement durable intégré.

c) Développement stratégique et touristique

i) Rapport du président

Le conseiller Kassim Doumbia lit et dépose son rapport pour le comité développement stratégique et touristique.

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

8. Affaires nouvelles

a) CSRPA - Dossier Méo Lave Auto - Étude des objections

La secrétaire municipale lit l'objection reçue via courriel le 3 avril 2015 de Madame Élyse Mayrand dans le cadre d'une demande de rezonage du dossier nommé Méo Lave Auto. Le conseil municipal ayant pris connaissance de l'objection continu le processus tel que débuté.

b) <u>CSRPA – Dossier Méo Lave Auto – 1^{re} lecture par son titre de l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto)</u>, l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'on adopte en première lecture par son titre l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) <u>CSRPA – Dossier Méo Lave Auto – 2^e lecture par son titre de l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto)</u>, l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) CSRPA – Désignant et nommant les agents d'aménagement délégués de la CSRPA pour fins d'application des arrêtés municipaux

ATTENDU QUE le conseil a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE la municipalité doit veiller à l'application de ses arrêtés;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet les personnes suivantes soient autorisées, désignées et nommées en vertu de l'autorité municipale décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom de la municipalité pour assurer l'exécution des arrêtés:

- -Michel Basque,
- -Noël-Guy Brideau,
- -Natacha Cormier.
- -Charles Ferron,
- -Gabriel Harvey,
- -Nadine Laplante, et
- -Bernise Roussel;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les autorisations, désignations et nominations ci-dessus comprennent les suivantes :

- 92(1), 93(1), 94(1) et 98 de la Loi sur l'urbanisme afin de pénétrer sur les propriétés, d'émettre des ordonnances, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et commencer des procédures en Cour Provinciale; et
- 100.2(b), 101, 102.1(1) et 190.01(3) de la Loi sur les municipalités afin d'émettre des billets, commencer des procédures en Cour Provinciale, pénétrer dans une propriété à tout moment raisonnable et d'émettre des avis pour des lieux dangereux ou inesthétiques.
- IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant que la personne est à l'embauche de la CSRPA, ou limitées ou résiliées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

Juita Same Obiohaus

Becrétare

e) CSRPA – Demande d'avis de modification au zonage – ajouter l'article 7.1.2.1 a) ix) industrie aquacole

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on demande l'avis de la CSRPA afin d'ajouter l'article 7.1.2.1 a) ix) industrie aquacole dans l'arrêté de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Comité Patrimoine Shippagan - Incorporation

Le conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande du comité Patrimoine Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la Ville paie le coût d'incorporation pour un montant ne dépassant pas 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Politique et procédures – Frais de déplacement pour les employé(e)s et les élu(e)s municipaux

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le montant d'allocation des dépenses de voyage pour automobile privée figurant dans la politique Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux passe de 0,38 \$ à 0,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h)Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de la Loi sur les mesures d'urgence et leurs règlements d'application prévoient que toute municipalité élabore et approuve un plan de mesures d'urgence en plus de mettre sur pied un comité permanent municipal des mesures d'urgence pour mieux protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de services régionaux Péninsule acadienne a procédé à l'élaboration d'un Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne suite au mandat soumis par ses membres par la résolution 14-CSR4-90;

CONSIDÉRANT QU'une organisation municipale des mesures d'urgence doit être nommée;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'aviser le conseil municipal quant aux dossiers relatifs aux mesures d'urgence, un comité doit être formé à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia:

D'ADOPTER le Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne tel que soumis.

DE NOMMER le secrétaire municipal de la Ville de Shippagan à titre de coordonnateur des mesures d'urgence et membre du comité permanent municipal des mesures d'urgence.

DE NOMMER l'ingénieur municipal de la Ville de Shippagan à titre de substitut du coordonnateur des mesures d'urgence et membre du comité permanent municipal des mesures d'urgence.

DE NOMMER la maire, Anita Savoie Robichaud, le conseiller Jean-Marc Mallet, le chef pompier et le surintendant des travaux publics comme membre du comité permanent municipal d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) 1^{re} lecture par son titre de l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en première lecture par son titre l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence.

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

Annie Chichaus

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

MUNICIPAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) 2^e lecture par son titre de l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

k)Coopérative jeunesse de services Lamèque - Shippagan - octroi 500 \$

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on octroie 500 \$ à la Coopérative jeunesse de services Lamèque-Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chambre de Commerce de Shippagan – représentant municipal

Il est proposé par le conseiller par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on mandate Mme la maire, Anita Savoie Robichaud, à titre de représentante de la ville de Shippagan sur la Chambre de Commerce de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

m) Achat d'équipement pour le service d'incendie - 24 000 \$

Il est proposé par le conseiller par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on accorde un montant ne dépassant pas 24 000 \$ pour de la formation spécifique et de l'achat d'équipement spécialisé pour l'utilisation du service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directeur général informe le conseil municipal que ce montant sera emprunté.

n) 1re lecture par son titre de l'arrêté no 44-2015, arrêté concernant le service d'incendie

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte en première lecture par son titre l'arrêté no 44-2015, arrêté concernant le service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

o) 2^e lecture par son titre de l'arrêté no 44-2015, arrêté concernant le service d'incendie

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'arrêté no 44-2015, arrêté concernant le service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

p)Spectacle de Sandra Lecouteur « Voir Miscou ou mourir » - octroi 250 \$

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accorde un octroi de 250 \$ pour la mise sur pied du spectacle de Sandra Lecouteur « Voir Miscou ou mourir ».

Quatre (4) personnes pour et une (1) personne contre. Le conseiller Jérôme Roy vote contre la proposition. ADOPTÉE

q)Succès jeunesse - octroie 1 000 S

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accorde un octroi de 1 000 \$ à Succès jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

r) <u>Classique de golf Luc Bourdon – budget d'organisation et de participation à l'événement 3 000 §</u>

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accorde un budget maximum de 3 000 \$ pour l'organisation et la participation à l'événement « Classique de golf Luc Bourdon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

s) <u>Politique et procédures de gestion du Centre des congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan</u>

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte la Politique et procédures de gestion du Centre des congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Proclamation - Semaine de l'action du bénévole du 12 au 18 avril 2015

Madame la Maire proclame du 12 au 18 avril 2015 la semaine de l'action du bénévole à Shippagan.

Mot de la Maire

La maire lit et dépose son rapport pour la période de février à mars 2015.

11. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 10 et la maire donne la parole au public.

VILLE DE SHIPPAGAN

PV 2015 04 07 Réunion ordinaire publique